

# Le partage du travail reste l'exception

**En vingt ans, les inégalités entre hommes et femmes ont diminué sur de nombreux plans. Mais à formation égale au sein d'un couple, c'est presque toujours la carrière professionnelle de l'homme qui l'emporte.**

La conférence de la sociologue Katja Branger, organisée le 8 juin à Neuchâtel par le Service de consultation et d'information femme et travail (CaP) remet en place les idées reçues. On apprend qu'hommes et femmes sont égaux devant l'horloge: dans un couple moderne, chacun accomplit le même nombre d'heures d'activité par semaine, soit entre 60 et 70 heures. Par exemple, à côté de son travail, un jeune père de famille accomplit 31,5 heures par semaine de tâches domestiques et familiales.

Mais à y regarder de plus près, la bouteille de l'émancipation reste bien bouchonnée. Premièrement, la progression des femmes au travail tient davantage à la nécessité financière: rares sont les familles qui «tournent» avec un taux d'emploi total de 100%. L'accès à la formation permet à la femme de mieux intégrer le marché du travail, le modèle «monsieur à plein temps – madame à temps partiel» a doublé en vingt ans. Or, on ne progresse pas dans une carrière si l'on reste à 50% ou 60%. Et quand survient la catastrophe, maladie, chômage ou divorce, la femme ne dispose pas d'assez de cordes à son arc.

Seulement 3,4% des couples pratiquent le partage du travail, à savoir que les deux travaillent à temps partiel. Encore plus rares sont les couples où monsieur travaille moins que madame. La question de la maternité reste un critère discriminant. Les graphiques démontrent une courbe du taux d'emploi qui se tasse chez la femme entre 30 et 45 ans. Même avec une di-

minution du taux d'emploi ou un congé de quelques mois sans salaire, la maternité ne justifie pas la stagnation voire la régression de l'attractivité d'une mère sur le marché du travail. Ce modèle est tellement ancré dans les mentalités qu'on ne constate même pas une augmentation du taux d'emploi chez les femmes dont les enfants sont devenus grands. Par contre, pour l'homme, la tendance actuelle lors de l'arrivée d'un enfant va plutôt vers la prise de nouvelles responsabilités ou l'augmentation du taux d'emploi.

## Un peu frileux

Le cas suivant illustre bien l'inertie du modèle de l'homme comme principal pourvoyeur de fonds du ménage. L'Etat de Vaud, soucieux d'égalité, comme nombre d'administrations, a décidé voici cinq ans d'offrir à ses cadres la possibilité de réduire leur taux d'emploi de 100% à 80%. Cette mesure visait à encourager le partage du travail et l'accès de plus de femmes à de tels postes. Cinq ans plus tard, aucun homme n'a déposé de demande!

Si l'on s'accorde à reconnaître une longueur d'avance aux pays dits progressistes – Suède, Norvège, Danemark – on se rend compte qu'il s'agit très souvent d'employés d'Etat qui recourent au partage du travail.

Avec la pression de la performance, l'économie privée demeure une citadelle imprenable pour l'homme désireux de travailler à temps partiel. Mais le principal obstacle se situe dans notre for intérieur, conformiste et craintif à souhait. Si les hommes n'osent tenter l'expérience du temps partiel – un premier pas serait d'opter pour un 90% ou un 80% – leurs compagnes continueront d'en faire les frais.

**Pierre Alain Heubi**



P. Bohrer

## Aller plus loin

En chiffres:  
[www.equality-stat.admin.ch](http://www.equality-stat.admin.ch)

CaP, service de consultation et d'information femme et travail, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Yverdon, 032 724 21 36, [www.cap-pro.ch](http://www.cap-pro.ch)